

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20231207-D57_23DEC-DE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1er décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS: Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Magali LOISEAU - Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU - Jean-Yves MERLET - Véronique BESSE - Jean-Marie GIRARD - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

MOUCHAMPS: Patrick MANDIN – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU **LES EPESSES**: Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE: Franck GAUTHIER -Jérôme GUERRY **VENDRENNES**: Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE: Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ à partir de la délibération n° 05

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET **SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28 de la délibération 01 à la délibération 04 – 29 de la délibération 05 à la délibération 57

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération 01 à la délibération 04 – 36 de la délibération 05 à la délibération 57

Pouvoirs:

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU
Angélique BOISSELEAU avait donné pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET
Hélène CHENAIS avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Aurélie PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD
Sabine LOIZEAU avait donné pouvoir à Jean-Michel LUMEAU
Jean-Louis LAUNAY avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Etait excusée : Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Roger BRIAND

• 57. ADOPTION DU REGLEMENT DU PRIX DES LECTEURS BD ADULTE 2024 – Rapporteur : Patrick MANDIN

Dans le cadre du temps fort autour de la Bande dessinée, les bibliothèques du Pays des Herbiers organisent une troisième édition du Prix BD ayant comme objectif de faire découvrir ce genre littéraire à un lectorat plus large et de promouvoir le fonds des bibliothèques.



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20231207-D57_23DEC-DE

Département de la Vendée

Ce prix est gratuit et ouvert à tous les lecteurs de plus de 16 ans sur la période du ler février au 15 octobre 2024 dans les bibliothèques du Pays des Herbiers. Les modalités de ce prix sont précisées dans un règlement présentant les objectifs du prix,

les modalités de sélection, de participation et de vote.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu l'avis favorable de la commission Famille/Jeunesse/Culture du 15 novembre 2023, Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la création du « Prix des lecteurs BD adulte 2024 »,
- approuver le règlement « Prix des lecteurs BD adulte 2024 »,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Roger BRIAND, Secrétaire de séance

1 8 DEC. 2023

Transmis en Préfecture le : Publié électroniquement le :

1 8 DEC. 2023

Pour copie conforme, Christophe HOGARD,

Président